



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.4/L.459/Rev.1/Corr.1
24 janvier 1957
FRANCAIS ET
ANGLAIS SEULEMENT

Onzième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 34 a) de l'ordre du jour

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES COMMUNIQUEES EN VERTU
DE L'ARTICLE 73 e DE LA CHARTE : a) RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SITUATION
DE L'ENSEIGNEMENT

DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES TERRITOIRES NON AUTONOMES

Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa-Rica, Equateur, Guatemala, Haïti,
Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, République Dominicaine, Salvador,
Uruguay et Venezuela : projet de résolution

RECTIFICATIF

Ajouter l'Espagne à la liste des auteurs du projet de résolution.
